



hauts-de-seine
LE DÉPARTEMENT

Conseil départemental

RAPPORT N° 17.74

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2018
POUR LE BUDGET DÉPARTEMENTAL

COMMISSION : FINANCES

DIRECTION GENERALE DES SERVICES – PÔLE RESSOURCES HUMAINES ET
FINANCIÈRES

Direction :

DEPARTEMENT DES HAUTS DE SEINE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

**ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2018
POUR LE BUDGET DÉPARTEMENTAL**

RAPPORT N° 17.74

Mes chers Collègues,

Le projet de budget primitif pour 2018 a été élaboré dans la continuité des orientations budgétaires dont nous avons débattu le 20 octobre dernier.

Ce budget s'inscrit dans un cadre financier contraint et un environnement institutionnel toujours incertain. En effet, après avoir subi plus de 12 Md€ de baisse de leurs dotations depuis 2011, les collectivités locales se voient imposer un nouvel effort de 13 Md€ sur les cinq prochaines années, par la loi de programmation pour les finances publiques 2018-2022.

Pour atteindre cet objectif, le nouveau gouvernement entend imposer aux collectivités une maîtrise de leurs dépenses de fonctionnement, dont l'évolution est plafonnée à +1,2% par an, et une réduction massive de leur besoin de financement. Ces objectifs contraignants prendront la forme d'une contractualisation avec collectivités territoriales les plus importantes, notamment les départements.

Au-delà d'une nouvelle remise en cause de la libre administration des collectivités locales, ces dispositions coercitives impliquent un effort financier conséquent sur les dépenses, au risque de sacrifier l'investissement local, pourtant déjà en baisse depuis trois ans au plan national. Dans l'attente de précisions sur les conditions de mise en œuvre pratique de cette contractualisation, nous regrettons que le dispositif ne valorise pas les collectivités qui ont d'ores et déjà, à l'instar de la nôtre, réalisé d'importants efforts de maîtrise de leurs dépenses de personnel et de leurs charges à caractère général.

Néanmoins, malgré ces nouvelles contraintes, le Département des Hauts-de-Seine poursuivra sa démarche volontariste en matière d'investissement, engagée depuis 2009 au travers des 3,5 Md€ investis sur notre territoire, directement ou indirectement par le biais des subventions d'équipement versées aux communes. Par l'intermédiaire du futur Établissement Public Local Paris – La Défense, notre collectivité s'emploiera à accompagner financièrement les grands travaux de rénovation du quartier de la Défense, aujourd'hui nécessaires pour maintenir le site à la première place des quartiers d'affaires européens.

Par ailleurs, les politiques de solidarité envers les plus fragiles demeureront la priorité du Département. En 2018, plus de 840 M€ devraient encore être dédiés aux personnes âgées, handicapées et aux familles en difficulté.

Ces actions, ainsi que celles engagées en faveur de l'éducation, de la culture, des transports, de l'habitat, seront réalisées dans un cadre budgétaire et financier sain et rigoureux, comme cela a une nouvelle fois été souligné par l'agence de notation Standard & Poor's, qui a confirmé le 17 novembre dernier, la note de long terme du Département, à savoir « AA perspective stable », qualifiant même la performance budgétaire de la collectivité de très forte. Il s'agit de la note la plus élevée pouvant être obtenue par une collectivité française, celle-ci étant plafonnée par la note de l'État.

La démarche de rapprochement avec les Yvelines s'inscrivant parfaitement dans cet objectif de gestion efficiente de l'action publique, elle se poursuivra en 2018. Alors que le gouvernement doit annoncer ses intentions pour l'organisation du Grand Paris lors d'une prochaine conférence des territoires, les Hauts-de-Seine comme de nombreux élus franciliens défendent le principe d'une métropole qui engloberait toute l'Île-de-France, seul périmètre opérant en matière d'attractivité et d'aménagement du territoire.

Face à ces sujétions, notre Département fait donc le choix de maintenir une politique d'investissement ambitieuse afin de répondre aux besoins des Alto-séquanais, au moyen d'une gestion rigoureuse et d'un endettement limité.

Aussi, le projet de budget primitif qui vous est présenté pour l'année 2018 se caractérise par :

- o des recettes réelles de fonctionnement à hauteur de **1 836 M€¹** ;
- o des dépenses de fonctionnement² toujours maîtrisées, à hauteur de **1 485 M€** ;
- o des crédits consacrés au secteur social s'élevant au total à **842 M€³**, ce qui représente 57 % du projet de budget primitif pour 2018⁴ ;
- o un important niveau d'investissement de plus de **412 M€**, œuvrant notamment à des programmes d'infrastructures routières et de transports, de réhabilitation des collèges et d'habitat ;
- o des recettes d'investissement (hors dette) qui s'établissent à près de **91 M€**.

Ce rapport comprend quatre parties : l'évolution des principales recettes (I), des dépenses de fonctionnement (II), des dépenses d'investissement (III), et les conséquences en matière d'équilibre global du budget (IV).

1 Recettes réelles hors produits financiers, hors péréquation au titre du Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR), soit 2 078 M€ au global.

Pour rappel, le FNGIR constitue un prélèvement annuel de 241,9 M€ sur les recettes du Département.

2 Dépenses réelles hors dette, hors péréquation au titre du Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR), hors THD, provisions et avec impact du paiement différentiel.

3 Chapitres fonctionnels 934, 935, 935-4, 935-5 et 935-6 y compris les charges de personnel et les frais généraux.

4 Budget réel hors dette, FNGIR, THD et provisions.

I. DES RECETTES EN HAUSSE

La prévision des recettes réelles de fonctionnement s'élève, au global, à **2 078 M€** contre 1 870 M€ au BP 2017. A périmètre constant⁵, les recettes atteindraient 1 637 M€, contre 1 611 M€ en 2017, soit une progression de 1,6 % représentant + 26 M€.

Cette progression s'explique principalement par des inscriptions de droits de mutation revues à la hausse (+ 70 M€) venant compenser une baisse prévisionnelle du produit de CVAE (- 35 M€) et une contraction de la DGF (- 2 M€).

A. Des recettes réelles de fonctionnement en progression

La mise en œuvre du plan d'économies de 50 Md€ du précédent gouvernement s'est achevée en 2017. Désormais, les collectivités locales contribueront au redressement des comptes publics par une économie sur leurs dépenses de fonctionnement.

o Une baisse ralentie pour les concours financiers de l'Etat

La baisse des concours financiers de l'Etat devrait se ralentir en 2018. Les prévisions retenues sont les suivantes :

- o **96 M€** au titre de la DGF, soit une baisse de 3,4 % par rapport aux inscriptions du BP 2017, prenant en compte le seul impact de l'écrêtement péréqué qui a pour objet de financer la part de la DGF relative à la dynamique de la population et la part affectée à la péréquation. Au final, la DGF aura donc perdu environ 168 M€ entre 2013 (264 M€) et 2018 (96 M€) ;
- o **1,3 M€** pour les dotations de compensation des exonérations fiscales, en contraction de 78 % par rapport au BP 2017, et de 10 % par rapport au réalisé prévisionnel 2017.

o Une fiscalité directe revisitée par le projet de loi de finances pour 2018

Alors que notre fiscalité directe a été amputée en 2017 de près de la moitié de sa CVAE, en raison du transfert au bénéfice de la Région Ile-de-France, sans que nous ayons pu contrer juridiquement cette décision injustifiée compte tenu de l'absence de tout transfert de compétences, d'autres mesures de la loi de finances pour 2018 pourraient à nouveau affecter les modalités de répartition de cette recette.

A l'heure de la rédaction de ce rapport, les recettes issues de la fiscalité directe sont constituées des produits suivants :

- o **635,4 M€** au titre de la CVAE, en baisse de 4,2 % par rapport au BP 2017, composés de **338 M€** d'attribution de compensation de la Région et de **297,4 M€** de CVAE. Cette hypothèse prend en compte l'abandon temporaire de la réforme de la territorialisation applicable aux groupes, et la nouvelle **surpondération de la valeur locative des locaux industriels** prise en compte pour la territorialisation du produit de la CVAE, qui passerait de 5 à 21. Cette disposition a pour objectif d'atténuer l'intégration des valeurs locatives révisées des locaux professionnels dans la territorialisation de la CVAE 2018. Son effet est réputé neutre au plan national, mais l'incidence exacte pour les collectivités demeure inconnu à ce jour ;

⁵ En neutralisant les recettes liées aux opérations du THD, les reprises de provisions, les produits financiers et le Fonds national de garantie individuelle (FNGIR)

- o **323,6 M€** au titre de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB), en hausse de 1,9 % par rapport au BP 2017, correspondant à la revalorisation forfaitaire et à la variation physique des bases. Cette inscription intègre l'impact estimé de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels. Comme nous nous y sommes engagés lors de la présentation des orientations budgétaires pour 2018, je vous propose de maintenir le taux de la taxe foncière à 7,08 %. Ce taux, inchangé depuis 9 ans, demeurera le plus bas de tous les départements ;
- o **1,6 M€** pour les impositions forfaitaires sur les entreprises de réseau (IFER).

Au total, la fiscalité directe représente un produit de **960,5 M€**, en recul de 2,2 % par rapport au BP 2017, soit un montant net du FNGIR de **718,7 M€**.

o **Des recettes fiscales indirectes revues à la hausse**

Globalement, les inscriptions de fiscalité indirecte s'élèvent à **710,7 M€**, en hausse par rapport au BP 2017 de plus de 11 % compte tenu de l'ajustement des inscriptions en matière de droits de mutation :

- o **500 M€** au titre des droits d'enregistrement et de la taxe de publicité foncière complétés par **3 M€** de taxe additionnelle, augmentés de 70 M€ par rapport au BP 2017, compte tenu de la bonne tenue du marché immobilier. Constituant la principale recette fiscale indirecte, leur produit est toutefois incertain, d'où une inscription qui reste prudente pour cette ressource au regard des montants réalisés en 2016 et 2017 ;
- o **99,5 M€** pour la part de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) transférée au titre du RSA, montant équivalent à celui du BP 2017 ;
- o **82 M€** pour la compensation des transferts de compétences issus de l'acte II de la décentralisation, montant stable par rapport à celui du BP 2017 ;
- o **13,4 M€** pour la taxe d'aménagement (TA), en hausse de 22 % par rapport au BP 2017, qui permettra de financer les dépenses d'entretien des sites classés espaces naturels sensibles ;
- o **13 M€** de taxe sur la consommation finale d'électricité, montant identique à celui du BP 2017.

o **La progression des autres recettes de fonctionnement à nuancer**

Les autres recettes de fonctionnement sont estimées à **309,8 M€**, soit près du double des inscriptions du BP 2017. Si l'on neutralise les reprises de provisions et les recettes liées au réseau THD, elles s'établissent à 110,4 M€, en recul de 14 %.

Parmi celles-ci figurent principalement :

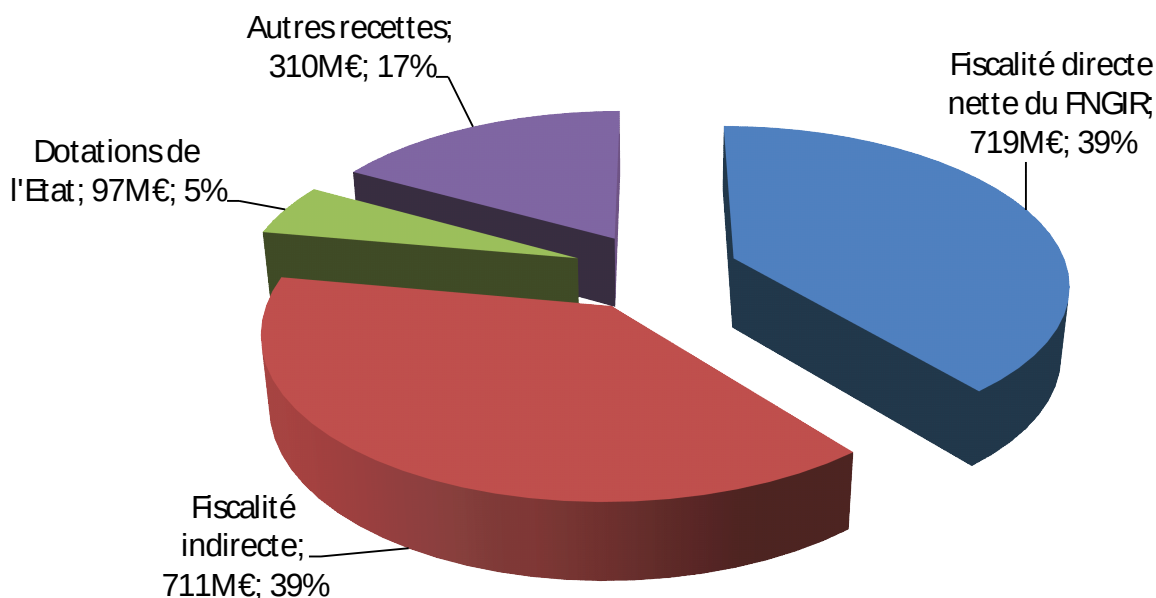
- o **199,4 M€** correspondant à la reprise des provisions pour risques et charges liées à des contentieux, en grande partie pour le réseau THD Seine (suite au versement par Sequalum des 96 M€ au titre des pénalités de retard et à l'actualisation du montant préjudice, qui avait fait l'objet d'une provision) ;
- o **47,7 M€** de recettes d'activités du secteur social (hors TICPE, FMDI et CNSA), en baisse par rapport au BP 2017 du fait, notamment, de la mise en œuvre du paiement différentiel ;

- o **17 M€** de concours issus de la CNSA, qui financent une partie seulement de l'APA, de la PCH et du fonctionnement de la MDPH, soit un montant en baisse par rapport au BP 2017 compte tenu des régularisations à opérer sur les concours issus de la loi sur l'adaptation de la société au vieillissement (ASV) ;
- o **4,3 M€** au titre du fonds de mobilisation départementale pour l'insertion (FMDI), montant stable par rapport au BP 2017.

De manière synthétique, la ventilation des recettes réelles de fonctionnement (hors FNGIR) inscrites pour 2018 est la suivante :

- o **719 M€** de recettes fiscales directes nettes du FNGIR, représentant 39 % des recettes totales de fonctionnement ;
- o **711 M€** de recettes fiscales indirectes, soit 39 % ;
- o **310 M€** d'autres recettes, soit 17 % ;
- o **97 M€** de dotations de l'Etat, soit 5 %.

Les recettes de fonctionnement nettes du FNGIR BP 2018 en M€



B. Une lourde contribution aux mécanismes de péréquation

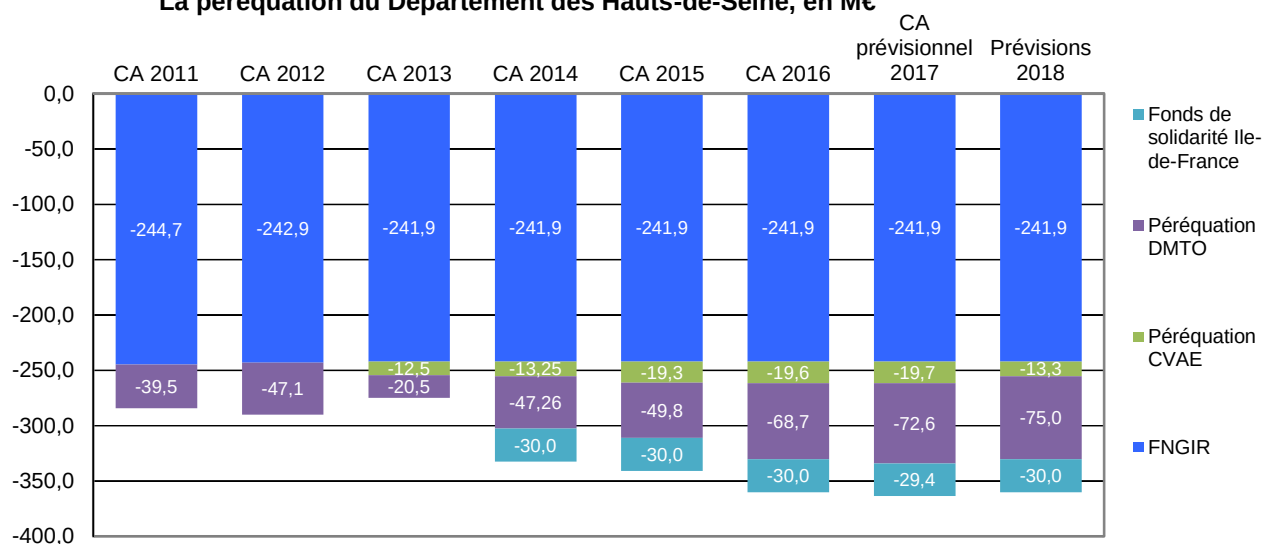
Au global, le Département devrait contribuer à la solidarité territoriale via la péréquation par des transferts de **360 M€ en 2018**, soit un montant en hausse de 2,5 % à celui du BP 2017.

Les inscriptions au budget primitif 2018 au titre de la péréquation sont les suivantes :

- o **241,9 M€** au titre du FNGIR, dont le montant est désormais figé ;
- o **75 M€** au titre de la contribution au fonds de péréquation des droits de mutation mis en place en 2011, et du prélèvement de solidarité instauré en 2014, pour un montant supérieur de 15 M€ à celui du BP 2017 ;

- o **30 M€** au titre du fonds de solidarité pour les départements de la région Ile-de-France, mis en place en 2014, pour un montant identique à celui de 2017 ;
- o **13 M€** au titre de la contribution au fonds de péréquation de la CVAE, mis en place en 2013, soit un montant inférieur à celui du BP 2017, compte tenu du transfert de CVAE à la Région en 2017.

La péréquation du Département des Hauts-de-Seine, en M€



C. Les recettes réelles d'investissement hors dette affichent une baisse

Elles sont estimées à **91 M€**, en retrait de 11 % par rapport au BP 2017, en raison notamment de la baisse des recettes issues du FCTVA et de la fin de la délégation des aides à la pierre.

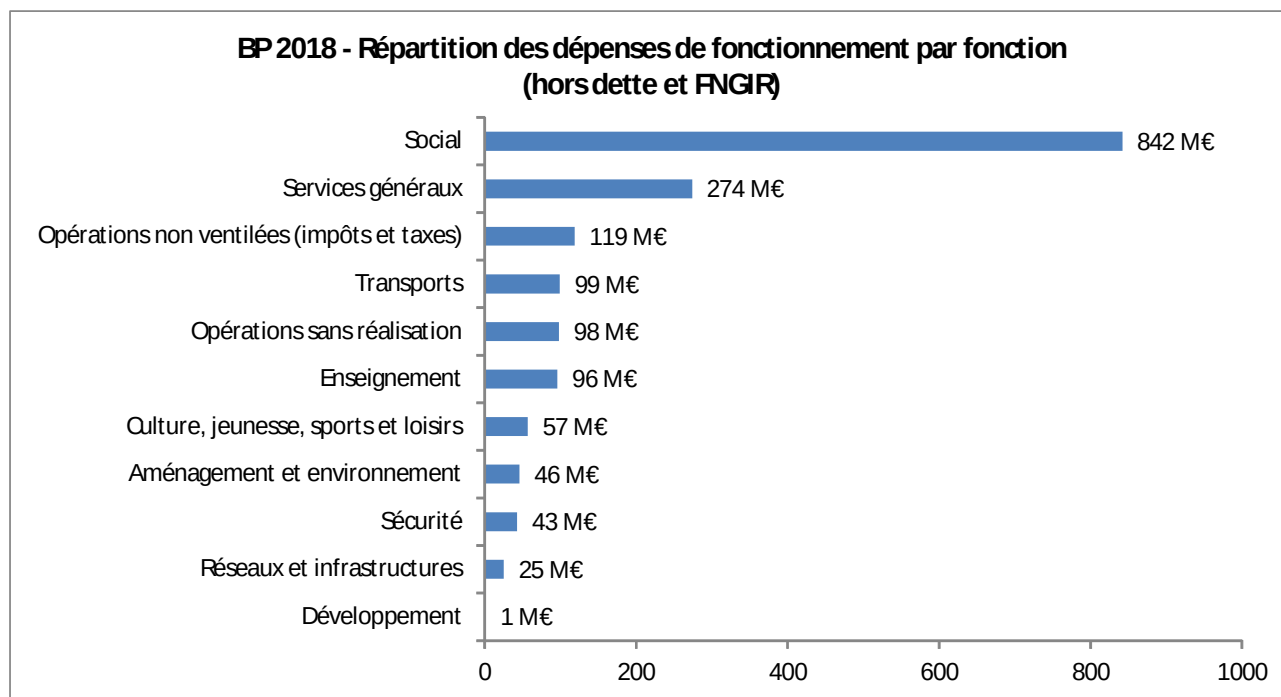
Parmi ces recettes réelles d'investissement à inscrire au budget 2018, il est ainsi prévu :

- o **42 M€** au titre du FCTVA en recul de 7 M€ par rapport au BP 2017, compte tenu du niveau d'investissement attendu pour 2017 et de la déduction des dépenses faisant l'objet d'une récupération de la TVA par la voie fiscale ;
- o **28 M€** de cessions d'immobilisations contre 25 M€ au BP 2017. La politique de vente des biens devenus inutiles à la mise en œuvre du service public départemental contribue à augmenter les recettes d'investissement et à réduire à terme les coûts de fonctionnement du Département (impôts, assurances, entretien des bâtiments, surveillance et protection des biens contre les squats lorsque les bâtiments sont inoccupés) ;
- o **7 M€** au titre des participations liées aux projets d'investissement de transports ;
- o **7 M€** de dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC), dont le montant est gelé depuis 2008.

II. DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT STABLES

Par ce budget primitif 2018, notre collectivité stabilise ses dépenses de fonctionnement à périmètre constant.

En 2018, la totalité des crédits consacrés à notre politique sociale représentera 57 % de notre budget de fonctionnement⁶ après prise en compte des charges de personnel et de l'ensemble des dépenses nécessaires à la réalisation des actions (loyers, fluides, frais de structures,...).



A. Le rapprochement avec les Yvelines : la poursuite des mutualisations

Amorcé en 2016 avec, pour première réalisation concrète, la création d'un service unique d'archéologie préventive, le rapprochement avec les Yvelines s'est accéléré en 2017. De nouvelles compétences ont été mutualisées et transférées à l'Établissement Public Interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine (EPI 78/92). Les services d'entretien et d'exploitation de la voirie départementale et ceux en charge de l'adoption, deux domaines emblématiques de l'action départementale, ont été regroupés.

Ces regroupements ont eu lieu à moyens budgétaires constants, avec la perspective de réaliser des économies d'échelle. La coordination des actions se poursuivra en 2018, avec le démarrage des travaux du futur Foyer d'accueil médicalisé interdépartemental, pour lequel 2 M€ sont prévus en investissement. Le vote du budget primitif de l'EPI interviendra au cours du 1^{er} trimestre 2018. Une enveloppe de 9 M€, correspondant à la dernière estimation de la participation du Département des Hauts-de-Seine, est d'ores et déjà inscrite.

⁶ Budget réel hors dette, FNGIR, THD et provisions

La fusion effective des deux collectivités demeure en l'état conditionnée au projet de redéfinition des frontières de la Métropole du Grand Paris (MGP).

B. L'action sociale : première compétence du Département

L'effort en faveur de la solidarité sera maintenu à un très haut niveau en 2018. Les crédits destinés au financement de l'action sociale s'élèveront ainsi à **842 M€** en fonctionnement. Ce montant ne peut être comparé aux exercices antérieurs du fait des effets de périmètre, et notamment de la mise en œuvre du paiement différentiel pour les prestations d'hébergement en faveur des personnes handicapées et personnes âgées.

Le financement des trois allocations individuelles de solidarité (APA, RSA et PCH) représentera près de 279 M€ en 2018. Parmi ces allocations, la PCH augmente à hauteur de 6,7 %.

1. Les actions pour favoriser l'intégration des personnes en situation de handicap

Le budget consacré aux personnes handicapées s'élève à **172 M€** en 2018, soit une hausse de 1% par rapport à 2017.

La prise en charge dans les établissements spécialisés, qui mobilise 105 M€ en 2018, reste stable par rapport à 2017.

En avril 2017, le paiement différentiel a été mis en place pour 13 établissements situés dans les Hauts-de-Seine, et en 2018 il sera progressivement généralisé à l'ensemble des établissements ce qui entraîne une baisse, qui n'est qu'apparente, des dépenses et des recettes, estimée à 2,5 M€.

L'aide au maintien à domicile est financée à hauteur de près de 66 M€, se décomposant principalement de la manière suivante :

- o la Prestation de Compensation du Handicap (PCH), estimée à 36 M€. Ce budget tient compte de l'évolution du nombre de bénéficiaires ayant des droits ouverts (soit 2 965 adultes et 214 enfants à fin août 2017). Le nombre total de bénéficiaires est en augmentation constante (+ 2,3 % depuis janvier) ;
- o l'Allocation Compensatrice Tierce Personne (ACTP) de 10,5 M€ sur la base des 1 616 bénéficiaires ayant des droits ouverts à fin août 2017 ;
- o l'accueil de jour en Centres d'Initiation au Travail et aux Loisirs (CITL), financé à hauteur de 9,5 M€, et les services d'accompagnement des personnes handicapées à domicile (SAVS, SAMSAH) qui disposeront d'une enveloppe de 6 M€ ;
- o le service de transport Pour Aider à la Mobilité 92 (PAM 92) qui permet aux personnes handicapées de se déplacer à la demande, de porte à porte et à prix réduit. Ce dispositif est financé pour environ 3 M€ par le Département en 2018.

2. Les actions pour accompagner les personnes âgées

En 2018, **148 M€** seront consacrés aux aides en faveur des personnes âgées, soit une baisse de 8,2 % par rapport à 2017. Celle-ci s'explique là encore par la généralisation du paiement différentiel à tous les établissements d'hébergement de personnes âgées et se retrouve également en recettes pour un montant équivalent.

Le budget consacré au maintien à domicile s'élève à 60 M€, dont :

- o l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) aux personnes âgées dépendantes pour un montant de 35 M€. Le BP 2018 tient compte de la revalorisation du tarif horaire des services d'aide à domicile de 2 € à compter d'octobre 2017 ;
- o le titre Améthyste avec un budget de 21 M€. Celui-ci prend en compte une augmentation annuelle du titre de 3% en août 2017 et une augmentation estimée à 3 % à compter d'août 2018 ;
- o la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie, pour un montant de près de 3 M€. Mise en place par la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement (loi ASV), elle définit un programme coordonné de financement des actions individuelles et collectives de prévention, avec le versement d'un forfait autonomie aux résidences autonomie (ex foyers-logements) et le financement des autres actions de prévention. Cette dépense est compensée par la CNSA ;
- o la prise en charge, sous conditions de ressources, des frais d'aides ménagères pour les personnes âgées ne bénéficiant pas de l'APA (GIR 5-6) pour 1 M€ ;

Par ailleurs, une part importante des crédits de fonctionnement est consacrée aux frais de séjour en établissement des personnes âgées les moins autonomes. Le budget alloué s'élève à 86 M€, dont :

- o l'APA aux personnes âgées dépendantes hébergées en établissement, pour un montant de 37 M€ qui tient compte, d'une part, de l'évolution du prix de journée dépendance dans les établissements, d'autre part, du niveau de dépendance des personnes âgées bénéficiaires. Le décret n° 2016-1814 du 21 décembre 2016 relatif aux principes généraux de la tarification, au forfait global de soins, au forfait global dépendance et aux tarifs journaliers des établissements hébergeant des personnes âgées dépendantes, modifie les règles de tarification notamment la section tarifaire dépendance. Ainsi, dès 2017, il y a généralisation du versement de l'APA en établissement sous forme de dotation globale qui sera versée par douzième. Cette réforme n'entraîne pas de nouvelles dépenses ;
- o l'accueil en établissement au titre de l'aide sociale (EHPAD, USLD et résidences autonomie) pour un montant de 49 M€. Cette inscription budgétaire intègre l'évolution des prix de journée et tient également compte de l'évolution du nombre de bénéficiaires (2 536 à fin août 2017). En juillet 2017, le paiement différentiel a été mis en place pour les établissements d'Ile-de-France, en 2018 il sera étendu à tous les établissements.

3. Les actions pour lutter contre l'exclusion sociale et la pauvreté

Le « Programme Départemental d'Insertion et de Retour à l'emploi » (PDI – RE) s'élève à près de **181 M€** en 2018. Les principaux postes de ce programme sont :

- o l'allocation du Revenu de Solidarité Active (RSA), à hauteur de **170 M€**.
Ce budget tient compte de l'inflation mais n'inclut plus l'effet « coup de pouce » qui a impacté le budget ces cinq dernières années. Le nombre de bénéficiaires du RSA est en baisse sur l'année 2017, avec 27 625 bénéficiaires payés en moyenne par mois sur le 1^{er} semestre, contre 28 871 en moyenne sur l'année 2016. On observe donc toujours une baisse du nombre de bénéficiaires, déjà constatée en 2016 ;
- o l'accompagnement socioprofessionnel personnalisé des bénéficiaires du RSA. Le PDI-RE 2017 prévoit la mise en place de 94 actions d'accompagnement, soit près de 15 000 places. Il se décline en différents dispositifs :

- les Espaces insertion, en collaboration avec les communes. En 2016, 2 629 bénéficiaires du RSA accompagnés ont ainsi retrouvé un emploi grâce à l'action des référents qui travaillent dans ces structures. En 2018, 9 espaces insertion seront financés (près de 3 M€), celui de l'EPT Vallée Sud – Grand Paris s'étant retiré, l'instruction a été réinternalisée et l'insertion professionnelle répartie avec Pôle Emploi ;
- l'insertion par l'activité économique (IAE) ; le Département soutient des projets par des chantiers et entreprises d'insertion (1 M€) ; en 2017, 940 bénéficiaires du RSA sont accompagnés dans 43 structures de l'IAE ;
- les actions de formation et d'accompagnement à l'insertion professionnelle (2 M€).

Le Département se mobilise pour l'insertion par le logement et consacrera **6 M€** pour le Fonds Solidarité Logement (FSL), dont 3 M€ pour l'accompagnement social lié au logement (ASLL) assuré par les communes ou CCAS et les associations.

Par ailleurs, le Département met en œuvre des dispositifs en direction des personnes victimes de violences et dans le cadre de la prévention de la récidive ; en 2018, près de **2 M€** y seront dédiés, dont 1 M€ pour la lutte contre les violences faites aux femmes.

4. Les actions en faveur des enfants et des jeunes en danger ou en risque

Les **166 M€** consacrés à la protection de l'enfance vont permettre en 2018 de maintenir ou développer la qualité de la prise en charge des enfants tout en contenant les coûts de placement et d'accompagnement.

Aussi, les efforts pour optimiser le placement des enfants et des jeunes dans les établissements implantés dans le Département et pour développer les solutions alternatives au placement seront poursuivis. A cet égard, le développement d'accueils modulables dans le Département et la création d'un accueil de jour seront proposés en 2018.

L'accueil des enfants placés représentera un budget de 118 M€, qui permettra notamment le séjour des enfants dans les familles d'accueil du Département (30 M€), dans les établissements départementaux (17,5 M€) et les établissements associatifs habilités (60 M€). Par ailleurs, un budget de 4 M€ est prévu pour l'accueil des femmes enceintes ou accompagnées d'enfants de moins de trois ans, hors établissements départementaux.

Une enveloppe de 18 M€ sera également consacrée aux dispositifs de prévention, dont 12 M€ seront destinés aux clubs de prévention spécialisée, 3 M€ aux relais parentaux et 2,7 M€ au financement du Fonds d'Insertion des Jeunes (FIJ), des Foyers Jeunes Travailleurs (FJT) ainsi qu'au soutien à la parentalité.

Enfin, plus de 20 M€ permettront de financer les aides éducatives et financières.

Ce budget demeure également impacté par l'admission de mineurs non accompagnés, dont une part significative (45 %) provient d'autres départements après réorientation par l'autorité judiciaire. Le budget estimé pour 2018 est de 21 M€. Fin août 2017, la file active atteignait 529 jeunes.

5. Les actions en faveur de la petite enfance

Le budget en faveur de la Protection Maternelle et Infantile et de la Petite Enfance s'élève à près de **28 M€**⁷, dont 15 M€ seront consacrés au soutien aux établissements d'accueil de jeunes enfants.

Le processus de municipalisation des crèches départementales arrive à son terme en 2018, les crèches de Bourg-la-Reine étant transférées à la ville au 1^{er} janvier.

Concernant l'accueil individuel de la petite enfance, le budget proposé s'élève à plus de 8 M€, dont 7,8 M€ sont réservés à l'allocation BBDom qui est une aide aux parents employant une assistante parentale ou ayant recours à une assistante maternelle agréée, ou encore aux familles ayant un enfant handicapé.

Le Département développe son soutien à l'enfance handicapée et financera au second semestre 2018 la création de deux Plateformes de diagnostic autisme de proximité (PASP) et la création de 20 nouvelles places de centre d'action médico-sociale précoce (CAMSP). Le budget dédié à ces actions devrait atteindre plus de 1 M€ en 2018.

Enfin, près de 4 M€ (hors frais de personnel) sont consacrés aux actions menées par les centres de PMI, pour la promotion de la santé de la mère et de l'enfant, et par les centres de planification et d'éducation familiale, pour des actions de sensibilisation et de prévention, notamment en direction des jeunes.

C. Une politique pour la jeunesse, le sport et la culture

1. Un cadre pédagogique attractif

En charge du fonctionnement des collèges, le Département assure l'accueil, la restauration, l'hébergement, l'entretien général et technique des établissements. Les moyens attribués aux collèges, notamment dans le cadre des dotations de fonctionnement aux établissements publics locaux d'enseignement (EPL) et du forfait d'externat, visent à assurer les meilleures conditions d'accueil à l'ensemble de la communauté éducative. L'enjeu est en effet de favoriser les apprentissages et d'offrir un cadre de travail propice à la réussite de tous les élèves.

La dotation budgétaire garantissant un fonctionnement optimal des collèges s'élève à **27,4 M€** pour 2018 (hors charges de personnel). Elle comprend notamment :

- o **9 M€** de dotation de fonctionnement pour les collèges publics.

Ces crédits sont destinés à la pédagogie, à l'administration générale et à la logistique. Ils diminuent de 2 M€ par rapport à 2017, du fait de l'évolution de la répartition des charges entre collèges et Département :

⁷ Hors contractualisation, y compris les frais de personnel mis à disposition dans les crèches familiales et collectives municipalisées (hors frais de personnel des crèches départementales).

- **L'entretien des chaufferies n'est plus à la charge des collèges.**

Après la reprise en gestion directe de la viabilisation en 2017, le Département gère désormais les contrats d'entretien des chaufferies depuis le 1^{er} septembre 2017. Ces contrats, couplés d'un système de monitoring des collèges (installation de sondes de températures et de sous-compteurs) constituent l'instrument de pilotage principal de la performance énergétique des bâtiments. Les crédits pour les contrats d'entretien des chaufferies ont donc été retirés des dotations de fonctionnement.

- **Le niveau des fonds de réserve est recalibré en fonction des charges réelles des collèges.**

L'écrêtement des fonds de réserve des collèges au-delà de six mois de fonctionnement s'applique en 2018 à 72 collèges, contre 11 en 2017. En effet, le montant des crédits nécessaires au bon fonctionnement d'un établissement a diminué suite à la reprise en charge des dépenses de viabilisation et d'entretien des chaufferies par le Département. Le montant des fonds de réserve des établissements exprimé en mois de fonctionnement a donc mécaniquement augmenté et provoque une hausse globale des capacités d'autofinancement. Cet écrêtement, qui traduit la mise en œuvre d'un principe de bonne gestion de la trésorerie constituée à partir des fonds publics versés par le Département, ne conduit pas à une diminution des capacités budgétaires des établissements dans la mesure où les critères de calcul de la dotation de fonctionnement sont inchangés.

D'autre part, les travaux à venir d'amélioration et de perfectionnement des bâtiments liés aux contrats de performances énergétiques porteront progressivement leurs fruits à compter de 2019-2020 avec une diminution attendue des consommations de fluides. Conjointement à une autorisation de programme de 43 M€, une autorisation d'engagement de 16,5 M€ est soumise au vote de notre Assemblée dans le but de mettre en œuvre le nouveau contrat « services et systèmes » pour 62 collèges dont l'attribution devrait avoir lieu cette année.

- o **9,8 M€** dédiés aux forfaits d'externat des établissements privés sous contrat.
- o **8,4 M€** pour la gestion de la restauration scolaire (hors masse salariale) :
 - Ces dépenses correspondent principalement à l'aide à la demi-pension pour les familles, sous condition de revenus, et à l'indemnité versée par le Département au concessionnaire qui fournit 56 collèges publics du Département dans le cadre d'une délégation de service public qui sera renouvelée à la rentrée scolaire 2018-2019 et élargie à sept nouveaux collèges ;
 - L'effort du Département en matière de restauration scolaire se traduit également par les dépenses de personnel des agents qui travaillent dans les deux unités centrales de production qui desservent 32 collèges, et des agents techniques en charge de la restauration dans ces collèges.

Le Département déploie en outre une politique volontariste d'aide aux collégiens qui vise à la fois à favoriser l'accès de tous au sport, à la culture et à la connaissance, et à soutenir plus particulièrement les élèves en difficulté. A ce titre, sont financées un ensemble d'actions éducatives :

- o **2,4 M€** pour le Pass + Hauts-de-Seine.

Afin de s'adapter aux nouveaux modes de vie des collégiens et de simplifier la relation aux familles, le dispositif Pass+ Hauts-de-Seine succède au Pass Hauts-de-Seine. L'ambition de ce dispositif innovant est de mettre en cohérence l'ensemble des services numériques proposés par la collectivité aux familles, notamment avec l'Environnement Numérique des Collèges (ENC HdS).

La première campagne a été ouverte au 1^{er} septembre 2017.

Pour l'année scolaire 2017/2018, le dispositif propose plusieurs services à valeur ajoutée aux collégiens et aux familles :

- Une aide financière de 80 € (85 € pour les boursiers) pour l'incitation à la pratique d'activités sportives et culturelles ;
- Un service gratuit de soutien scolaire en ligne ;
- Des bons plans proposés par la collectivité.

En 2018, les collégiens seront dotés d'une carte multiservices qui fédèrera l'offre éducative de la collectivité et sera, pour les collèges de la délégation de service public de restauration, le badge d'accès au restaurant scolaire.

- o **0,7 M€** pour les actions éducatives ouvertes à tous les collégiens, tels le soutien aux initiatives éducatives locales (SIEL), les voyages d'études, le soutien aux Forums des métiers locaux, les classes créatives, concours dont le montant double en 2018, à 90 k€, compte tenu du succès du dispositif qui permet notamment aux enseignants un travail interdisciplinaire de qualité avec leurs classes.
- o **1,25 M€** pour les dispositifs départementaux à destination des élèves en difficulté scolaire tels le plan pour la réussite scolaire et une meilleure insertion scolaire (PREMIS), les ateliers pédagogiques, les études encadrées.
- o **0,4 M€** pour le soutien à la scolarité des enfants et adolescents hospitalisés et l'accompagnement des élèves handicapés.

Enfin, en matière de **prévention éducative, prévention de la délinquance et promotion de la citoyenneté**, le Département des Hauts-de-Seine a mis en œuvre une nouvelle organisation permettant de renforcer la cohérence, la lisibilité et au final l'impact de ses actions à destination des jeunes. Pour ce faire, sept coordinateurs territoriaux, implantés dans chacun des territoires d'action sociale du Département, sont mobilisés pour mieux articuler les actions menées auprès des jeunes tout à la fois par les travailleurs sociaux relevant du pôle Solidarités et par les médiateurs éducatifs dans les collèges, mais également avec les partenaires institutionnels, notamment les villes et l'éducation nationale, et associatifs (prévention spécialisée, prévention de la délinquance). Le dispositif de médiation éducative des Hauts-de-Seine, avec 78 médiateurs dans 65 collèges, constitue un point d'appui particulièrement solide pour déployer de nouvelles actions à destination des jeunes, pour contribuer à pacifier le climat scolaire et prévenir les violences dans et aux abords du collège.

Dans un contexte de menace sur la cohésion sociale, le Département maintient son soutien budgétaire aux politiques locales de prévention de la délinquance et de la radicalisation menées dans le cadre des Conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD), avec 0,7 M€ de subventions prévues en 2018.

2. Une politique sportive ouverte à tous

Notre Département offre des infrastructures sportives de qualité aux Alto-séquanais, notamment le Domaine départemental du Haras de Jardy, le Parc départemental de la Grenouillère, la fosse de plongée Aqua Hauts-de-Seine ou encore les stades départementaux du Pré Saint-Jean, Chazottes et Yves-du-Manoir qui accueille à lui seul plus de 7 000 usagers par semaine.

C'est d'ailleurs ce stade, l'un des plus emblématiques de l'histoire du sport en France, qui accueillera les épreuves de hockey sur gazon lors des Jeux Olympiques de 2024.

Le Département s'est fixé pour objectifs d'adapter, de moderniser et de diversifier en permanence les offres d'équipements sportifs et de loisirs proposées sur son territoire. Il a ainsi décidé de redynamiser le Parc départemental de la Grenouillère en y construisant un nouvel équipement aquatique, tandis qu'un projet de construction et de rénovation de nouveaux équipements sportifs dont des terrains de sports collectifs est d'ores et déjà entamé et sera poursuivi.

Ainsi, les moyens alloués aux infrastructures sportives s'élèveront au budget primitif 2018 à 5,7 M€ dont :

- o **3,3 M€** pour les équipements sportifs départementaux ;
- o **2,4 M€** pour le Syndicat mixte de l'Île de Monsieur avec lequel le Département a signé une convention de coopération fixant les principes de transfert au Département du projet de construction d'un centre aquatique. Parallèlement, des études sont en cours visant à la dissolution de ce Syndicat et la reprise par le Département des équipements existants.

L'engagement du Département en faveur du sport ouvert à tous, notamment aux jeunes, qu'il s'agisse de collégiens, de jeunes en situation de handicap, ou de ceux qui ne partent pas en vacances, sera maintenu en 2018. 2,5 M€ seront ainsi dédiés à ces actions, dont le dispositif Vacan'Sports Hauts-de-Seine avec près de 1,5 M€.

Le soutien aux associations sportives locales sera poursuivi dans le cadre de la politique de contractualisation avec les Communes, alors que 6,3 M€ seront par ailleurs consacrés au soutien aux Comités sportifs départementaux, aux centres de formation sportive, au sport de haut niveau, dont le Racing 92 et Nanterre 92, ainsi qu'aux manifestations sportives d'envergure départementale, comme la Journée du Cheval au Domaine Départemental du Haras de Jardy ou Nautique Hauts-de-Seine, l'été, au Parc nautique départemental de l'Île de Monsieur.

3. Une politique culturelle pour tous les publics

Depuis de nombreuses années, le Département des Hauts-de-Seine inscrit la culture, fondement de la cohésion sociale, parmi ses priorités. La poursuite en 2018 du double objectif d'exigence artistique et d'accessibilité à tous les publics se traduit, dans un cadre budgétaire maîtrisé, par le soutien à des propositions de qualité portées tant par le Département que par ses partenaires sur le territoire.

Les interventions directes du Département en matière culturelle concernent principalement :

- o l'organisation d'événements musicaux (1,8M€), notamment la 30^e édition du festival Chorus en 2018 et la Défense Jazz festival ;
- o la politique patrimoniale qui comprend d'une part en fonctionnement (1,4 M€) l'activité et la programmation de la Direction des archives départementales et des trois musées (Musée départemental Albert-Kahn dont les travaux s'achèveront en 2018, Musée du Domaine départemental de Sceaux et Domaine départemental de la Vallée aux Loups – Maison de Chateaubriand), et d'autre part en investissement (1,4 M€) une dotation d'acquisition d'œuvres permettant de compléter les collections muséales et plus largement départementales. Ainsi, l'illumination du pont d'Issy-les-Moulineaux par une œuvre de Claude Lévêque contribuera au rayonnement et à l'attractivité du territoire en s'intégrant dans le paysage de la Vallée de la Culture ;
- o enfin, l'année 2018 sera la première année complète d'exploitation de la Seine Musicale. Afin de contribuer pleinement au rayonnement de ce grand équipement, le Département soutient les deux ensembles en résidence, la Maîtrise des Hauts-de-Seine et l'orchestre Insula Orchestra, mais aussi l'Académie que vient de fonder Philippe Jarrousky, et propose également avec le concours de l'orchestre en résidence une « saison invités » dans l'auditorium, pour un total près de 5,7 M€ en 2018.

Le Département intervient de façon indirecte par le soutien aux acteurs culturels ciblé sur les équipements dits « structurants » du territoire afin de rendre plus lisible l'action départementale (9,2 M€ en investissement et fonctionnement, hors Seine Musicale). Ce soutien se déploie dans une multitude de champs, qui concernent la musique, la danse ou, plus particulièrement encore, le théâtre avec principalement le Théâtre les Gémeaux à Sceaux, le Théâtre des amandiers à Nanterre, le Théâtre 71 à Malakoff, le centre dramatique national de Gennevilliers, le Théâtre Firmin Gémier/La piscine à Chatenay-Malabry.

De la même manière, le soutien aux partenaires dans le cadre du Schéma départemental des Enseignements Artistiques est l'un des instruments de la politique départementale d'éducation artistique et culturelle. Ce schéma permet de structurer l'offre de l'enseignement artistique et d'améliorer l'accès de cette offre à tous les publics. Il assure également une mise en réseau des établissements d'enseignements avec les lieux culturels et permet de valoriser et pérenniser les pratiques amateurs.

Au titre de l'année 2016, le Conseil départemental soutenu financièrement 91 organismes pour un montant global de près de 1,5 M€. En 2018, près d'une centaine de subventions devaient être attribuées. Cette participation concerne ainsi principalement :

- 35 conservatoires, pour plus de 1,3 M€,
- 24 établissements dits « d'enseignement artistique spécialisé » et 6 établissements d'enseignements non spécialisés, soit au total 55 dispositifs soutenus pour un montant de 181 k€, dont près de deux tiers en faveur du développement des pratiques collectives et amateurs et pour le soutien à la mutualisation des actions, 20 % pour le développement de la pratique de spectateur et 15 % pour favoriser l'accessibilité.

La politique d'éducation artistique et culturelle favorisant la citoyenneté, qui se concrétise notamment par des dispositifs comme « La science se livre » ou « Un brin de lecture », irrigue l'ensemble de ces interventions avec, en particulier :

- o une approche inclusive des offres, avec une attention portée à tous les publics, quelles que soient leurs habitudes de fréquentation des offres culturelles, afin que chacun puisse disposer des clés de compréhension nécessaires pour ne pas se sentir exclu d'une offre parfois jugée trop complexe, sans réduire ni la qualité ni l'exigence des propositions ;
- o un parcours intégrant la fréquentation de lieux culturels et d'œuvres, la rencontre d'équipes artistiques, la pratique et associant les publics collégiens et publics éloignés de la culture ;
- o des dispositifs hors les murs (partenariats et interventions dans des musées autres que départementaux, mallettes pédagogiques à destination des collégiens, expositions itinérantes) ;
- o des démarches participatives.

L'an dernier, ce sont ainsi plus de 300 000 qui ont fréquenté l'offre culturelle départementale, dont :

- plus de 200 000 visiteurs pour les musées départementaux et les Archives départementales (offre culturelle patrimoniale)
- 74 000 spectateurs pour les festivals Chorus et Jazz à La Défense, ainsi que Urban Week
- 46 000 personnes pour l'éducation artistique et culturelle et l'ensemble des actions menées en direction des publics spécifiques (Culture 3.4, Projet d'éducation à l'image, Collège au cinéma, Chœur des collèves, Eteignez Vos Portables, Un brin de lecture, La Science se livre).

En 2018, près de 30 000 collégiens bénéficieront de ces actions, environ 4 000 personnes éloignées de la culture seront accompagnées dans leur approche et leur compréhension des œuvres. Outre ces publics spécifiques, 290 000 familles, amateur ou averti fréquenteront l'offre culturelle Départementale.

L'ensemble de ces actions participe au maillage territorial autour de l'axe structurant qu'est la Vallée de la Culture. Elles contribuent pleinement au rayonnement du territoire et à son attractivité au cœur de la région parisienne.

D. Le développement de l'attractivité du territoire

1. Une nouvelle ère pour La Défense

Le 1^{er} janvier 2018, le Département deviendra la collectivité territoriale de rattachement du nouvel établissement public local Paris La Défense, chargé de piloter l'aménagement, la gestion, la mise en valeur et l'animation du quartier d'affaires. Cet établissement se substituera à l'établissement public d'aménagement de la Défense Seine Arche (EPADESA) et à Defacto, qui seront dissous à la même date.

Cette réforme historique de la gouvernance du quartier d'affaires lui permettra d'entrer dans une nouvelle phase de son développement, marquée par de grands projets d'immobilier tertiaire et d'aménagement urbain, mais aussi par un effort majeur en faveur de la modernisation des infrastructures indispensables au bon fonctionnement du site : rénovation de la dalle, des tunnels, du boulevard circulaire transféré au Département en août 2017, etc. L'enjeu est de réaffirmer l'attractivité internationale de Paris La Défense tout en améliorant la qualité, la sécurité et l'agrément de la vie quotidienne des usagers du quartier d'affaires.

L'ordonnance du 3 mai 2017, qui a donné naissance au nouvel établissement public local, fixe à 360 M€, sur une période de 10 ans, le montant minimal du premier programme pluriannuel d'investissements consacré aux travaux d'entretien et de modernisation du quartier d'affaires.

Rendues décisionnaires dans la nouvelle organisation, les collectivités territoriales, au premier rang desquelles figurera le Département avec 9 représentants sur les 17 membres du conseil d'administration, contribueront au financement de ces investissements.

Le Département a ainsi prévu en 2018 d'apporter **7,9 M€** en fonctionnement et **30 M€** en investissement à l'établissement public local pour sa première année d'exercice.

2. Le développement touristique

La nouvelle stratégie touristique interdépartementale Yvelines / Hauts-de-Seine, adoptée en juin 2017, sera déclinée en 5 axes sectoriels (mettre la Seine et ses berges en valeur, renforcer le tourisme culturel, positionner l'Ouest francilien comme la destination affaires incontournable du Grand Paris, accompagner le développement hôtelier, structurer l'offre nature et rurale selon la nouvelle tendance du *slow tourism*) et 3 axes transversaux (accompagner l'emploi dans le tourisme, impliquer les habitants et les acteurs locaux dans le développement d'un tourisme collaboratif, promouvoir la nouvelle offre touristique de l'Ouest francilien) tout au long de l'année 2018.

Le Département continuera par ailleurs en 2018 à participer au fonctionnement de l'UDOTSI, dont le rôle est d'animer et de coordonner l'ensemble des offices de tourisme et syndicats d'initiative implantés dans le Département.

La nouvelle stratégie touristique se voulant innovante dans son approche, après l'organisation d'un Hackathon tourisme en 2017, 2018 sera l'année de développement du Lab' Tourisme 92, dont l'objet est d'accompagner des projets démonstrateurs appelés à être concrétisés sur notre territoire.

Le Département initiera également en 2018 une nouvelle génération de partenariats avec les organismes consulaires, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat et la Chambre de Commerce et d'Industrie, dans le domaine du tourisme.

Pour 2018, le budget consacré à cette politique sera de 350 k€. Les recettes attendues (taxe de séjour additionnelle) sont estimées à 600 k €.

3. La promotion des atouts du Département

En 2018, le Département assurera la promotion de ses atouts, territoriaux ou sectoriels, en participant, avec le Département des Yvelines, à des salons : salon de l'Agriculture de Paris en février, MIPIM à Cannes en mars, SIMI à Paris en novembre (budget de 545 k€).

Il se dotera pour ce faire d'outils dédiés dont, pour la première fois, une maquette numérique permettant de visualiser l'ensemble du territoire départemental et de communiquer ainsi plus efficacement sur nos projets.

Dans la continuité de la campagne menée à l'occasion du Brexit, il développera une stratégie afin d'attirer les entreprises représentant certains secteurs d'activité désireuses de voir leur siège quitter Londres. Un budget de 800 k€ sera consacré à cette politique de promotion des atouts du Département.

4. L'animation du territoire

Le Département mènera en 2018 une action d'animation de son territoire en matière :

- o **d'économie collaborative, sociale et solidaire**, en continuant d'animer des réseaux d'acteurs mobilisés autour de ces thématiques et en créant un guide numérique des initiatives collaboratives ainsi qu'une plateforme de mise en relation entre les porteurs de projets et les financeurs potentiels. Le Département poursuivra en outre son action en faveur du développement des clauses sociales dans les marchés publics ;
- o **d'internationalisation de son territoire**, grâce au réseau Hauts-de-Seine International que pilote notre collectivité ;
- o **de développement durable**, en poursuivant la mobilisation régulière du Conseil de développement durable interdépartemental, du Club IDEES 92 et de la Commission locale d'information de Fontenay-aux-Roses ;
- o **de soutien méthodologique aux collectivités** souhaitant décliner sur leur territoire des initiatives mises en œuvre par le Département : clauses sociales dans les marchés publics, économie sociale et solidaire, etc.

Un budget de 250 k€ est consacré à ce programme d'actions.

E. Les actions dans le domaine de la coopération internationale

En 2018, il est prévu de poursuivre les engagements départementaux en Arménie, au Cambodge et en Haïti, et de mettre en place les premières actions au Bénin suite à la phase expérimentale de 2017. En raison des mauvaises conditions de sécurité au Mali, l'intervention départementale est toujours suspendue.

Dans le cadre de ces programmes, il est ainsi proposé d'inscrire 2 M€ (soit 1,4 M€ en fonctionnement et 0,6 M€ en investissement) de crédits de paiement consacrés aux projets suivants :

- o **Arménie** : poursuite du programme de développement agropastoral et social dans la région du Tavouch, région frontalière (Nord-est du pays).
- o **Cambodge** : poursuite du programme d'appui aux petits agriculteurs familiaux de la Province de Siem Reap (Nord-ouest du pays).
- o **Haïti** : poursuite de l'appui aux producteurs de cacao. Le Département appuie depuis octobre 2008 le développement agricole haïtien à hauteur de plus de 3,5 M€.
- o **Bénin** : mise en œuvre d'un programme d'appui à la valorisation de la production agricole locale du Zou, suite à la phase expérimentale de 2017.

L'appel à projets **Initiatives Jeunes Solidaires** concourt à la sensibilisation des alto-séquanais à la solidarité internationale.

- o ce dispositif encourage les jeunes habitant, étudiant ou travaillant dans les Hauts-de-Seine à s'ouvrir au monde ainsi qu'à accompagner leur engagement solidaire.
- o depuis 2009, ce dispositif a permis au Département de financer 349 projets de solidarité internationale à hauteur de plus de 900 k€ et 1 473 jeunes ont été accompagnés dans leurs initiatives.

- o pour l'édition 2018, des modifications ont été apportées au dispositif pour en optimiser le fonctionnement et permettre une plus grande diversité des projets présentés. 100 k€ de crédits de paiement sont inscrits pour financer ce dispositif.

Par ailleurs, il apparaît utile que le Département poursuive son adhésion à Cités-Unies France, dans la mesure où il y assure notamment la présidence du groupe-pays Arménie.

Enfin, il est également prévu la possibilité de solliciter des cofinancements pour assurer la mise en œuvre d'actions prévues dans le cadre de ces coopérations décentralisées.

F. Les actions dans le domaine de la politique de la ville et du logement

1. La politique de la ville

Le Département poursuit son intervention en faveur des quartiers prioritaires relevant de la politique la ville, dont l'objet est de lutter contre les inégalités sociales et territoriales. Il a été inscrit à cet effet le montant de 2,8 M€ de crédits de paiement au titre de l'exercice 2018, répartis de la manière suivante :

- o 2 M€ en faveur des Communes et des associations pour la mise en place d'actions s'inscrivant dans le cadre des deux axes définis comme prioritaires par le Département :
 - l'insertion des publics en difficulté : ateliers socio-linguistiques, médiation sociale, aide à la recherche d'emploi et accès aux droits, etc. ;
 - la réussite éducative et notamment celle des collégiens : accompagnement scolaire, ateliers socio-éducatifs, séjours pédagogiques, etc.
- o 0,8 M€ en faveur de « l'Institut des Hauts-de-Seine » pour le financement des implantations de l'Ecole Française des Femmes.

Créées en 2008 par l'Institut des Hauts-de-Seine, les Ecoles Françaises des Femmes ont pour objectif de faciliter l'insertion socio-professionnelle des femmes. Elles proposent un parcours individualisé d'intégration et/ou d'insertion professionnelle. Les Ecoles Françaises des Femmes offrent un programme éducatif complet avec l'enseignement du français, de la culture générale, des mathématiques, de l'informatique et des nouvelles technologies encadré par des professionnels. Cet enseignement prépare également les femmes souhaitant se présenter à l'examen du DELF (diplôme d'enseignement de la langue française).

L'activité des Ecoles Française des Femmes est complémentaire à l'offre associative locale qui propose des ateliers sociolinguistiques d'acquisition de savoirs de base en direction de publics n'ayant bénéficié d'aucune scolarité dans leur pays d'origine.

A ce jour, le Département participe au fonctionnement des cinq écoles implantées sur son territoire : Châtenay-Malabry, Gennevilliers, Fontenay-aux-Roses, Antony et Clichy-la-Garenne.

2. Le Prêt-Logement Hauts-de-Seine

Le Département poursuit le versement des bonifications pour les « Prêts logement Hauts-de-Seine » en cours. A cette fin, 1,2 M€ ont été inscrits pour l'année 2018.

3. La poursuite de la démarche de contractualisation avec les communes

Par délibération du 16 décembre 2011, notre Assemblée a fixé les modalités de mise en œuvre des contrats de développement Département-Villes.

Ce dispositif a pour objet de réunir dans un même document contractuel les différentes subventions départementales destinées aux Communes en fonctionnement et en investissement. Les objectifs de ce partenariat sont notamment d'améliorer la lisibilité des actions et des projets soutenus par le Département et la rationalisation des dépenses de fonctionnement.

Les principales actions subventionnées en fonctionnement portent sur la petite enfance, le sport, la culture et la coordination gérontologique. A l'heure de la rédaction du présent rapport, trente-trois communes ont déjà conclu un contrat de développement Département-Ville⁸.

Parmi ces contrats de développement, trois arrivent à leur terme le 31 décembre 2017 et devraient être renouvelés en 2018. Il s'agit des communes de Nanterre, Puteaux et Vaucresson. Pour 2018, les communes de Garches, Montrouge et Villeneuve-la-Garenne, qui n'ont pas encore contractualisé avec le Département, devraient intégrer ce dispositif.

Il est proposé de maintenir les autorisations d'engagement des contrats de développement de 2^e génération à hauteur de 78,3 M€. Cette enveloppe comprend les engagements des contrats déjà signés, des contrats restant à conclure avec les Communes n'ayant pas encore adhéré au dispositif ainsi que des contrats en cours de renouvellement ou en préparation⁹.

Les crédits de paiement proposés pour l'année 2018 s'élèvent au total à **24,5 M€** afin de procéder aux versements prévus en fonctionnement.

G. Les actions dans le domaine des transports et de la voirie

1. La participation départementale à Ile-de-France Mobilités

Dans le domaine des transports, le budget est marqué par notre contribution à Ile-de-France Mobilités (ancien Syndicat des Transports d'Ile-de-France), autorité organisatrice des transports en Ile-de-France.

Pour 2018, une évolution de + 1 % est prévue par rapport à la participation versée en 2017, ce qui porte son montant prévisionnel à 99 M€

⁸ Communes dont le contrat est en cours d'exécution : Antony, Asnières-sur-Seine, Bagneux, Bois-Colombes, Boulogne-Billancourt, Bourg-la-Reine, Châtenay-Malabry, Châtillon, Chaville, Clamart, Clichy-la-Garenne, Colombes, Courbevoie, Fontenay-aux-Roses, la Garenne-Colombes, Gennevilliers, Issy-les-Moulineaux, le Plessis-Robinson, Levallois-Perret, Malakoff, Marnes-la-Coquette, Meudon, Neuilly-sur-Seine, Rueil-Malmaison, Saint-Cloud, Sceaux, Sèvres, Suresnes, Vanves et Ville d'Avray.

⁹ Communes dont le contrat est en cours de renouvellement : Nanterre, Puteaux, Vaucresson

2. La participation départementale au fonctionnement de la voirie

Depuis avril 2017, l'EPI 78/92 assure l'entretien, la gestion et l'exploitation de la voirie pour le compte du Département. C'est donc cet établissement qui dispose des crédits et marchés affectés à ces missions pour 12,7 M€ en 2018 sur les deux territoires.

Le Département conserve à sa charge quelques dépenses relatives aux moyens communs des services, ainsi qu'une participation au fonctionnement de l'Inspection Générale des Carrières de Paris (en baisse de 20 k€ pour 2018).

H. Une gestion responsable des ressources naturelles : entretenir le patrimoine paysager

L'entretien du patrimoine paysager du Département s'inscrit dans une logique de gestion soucieuse de répondre aux attentes du public en lui offrant un niveau de service adéquat.

Dans le cadre de la labellisation « Espace Végétal Ecologique », la définition des besoins est encadrée par des plans de gestion, qui prévoient à la fois la valorisation des atouts écologiques des différents sites et la maîtrise des coûts de fonctionnement.

Le budget de fonctionnement 2018 est de 12 M€. Par ailleurs, le produit de la taxe locale d'aménagement financera les dépenses d'entretien des sites « Espaces Naturels Sensibles » à hauteur de 11 M€.

I. Une masse salariale maîtrisée

Le budget primitif 2018 proposé pour les dépenses de personnel s'élève à 292 M€¹⁰, démontrant ainsi la maîtrise de la masse salariale dans un contexte budgétaire particulièrement contraint, marqué par le poids des mesures nouvelles issues de dispositions gouvernementales.

Ce budget permet de prendre en charge notamment les mesures suivantes :

- o **la valeur du point d'indice majoré revalorisée de + 1,2 %** en deux temps, + 0,6 % au 1^{er} juillet 2016 et + 0,6 % au 1^{er} février 2017. Le surcoût pour le Département est estimé en année pleine à 2,5 M€ sur le budget départemental (0,6 M€ au titre de 2016, 1,8 M€ en 2017 et 0,1 M€ en 2018) ;
- o l'année 2018 marquera également la poursuite de **la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)**, découlant du décret n°2014-513 du 20 mai 2014, qui engendre un surcoût à la mise en œuvre proche de 3 M€ en année pleine (12 cadres d'emplois ont été concernés en juillet 2017 soit 2 600 agents, deux nouveaux cadres d'emplois sont prévus en janvier 2018 , soit 427 agents) ;
- o la prolongation du **dispositif d'accès à l'emploi titulaire**, issu de la loi n°2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires (100 k€).

10 Montant total du chapitre 012 charges de personnel et frais assimilés.

Parmi les autres dépenses relatives aux ressources humaines, le budget alloué à la formation est proposé à 1,3 M€, permettant de continuer à assurer les formations obligatoires et les formations d'adaptation au poste de travail (hygiène et sécurité, bureautique, marchés publics, management), tout en renforçant l'offre de formation à destination des managers dans le cadre du projet managérial Vision'ère et en compensant la baisse du nombre de jours octroyés par le CNFPT.

J. Les systèmes d'information de plus en plus performants

Les premières phases de transformation des systèmes d'information, engagées depuis 3 ans, se prolongeront en 2018, avec un **budget de 40 M€**, dont 21 M€ en fonctionnement et 19 M€ en investissement pour se concentrer sur les projets suivants :

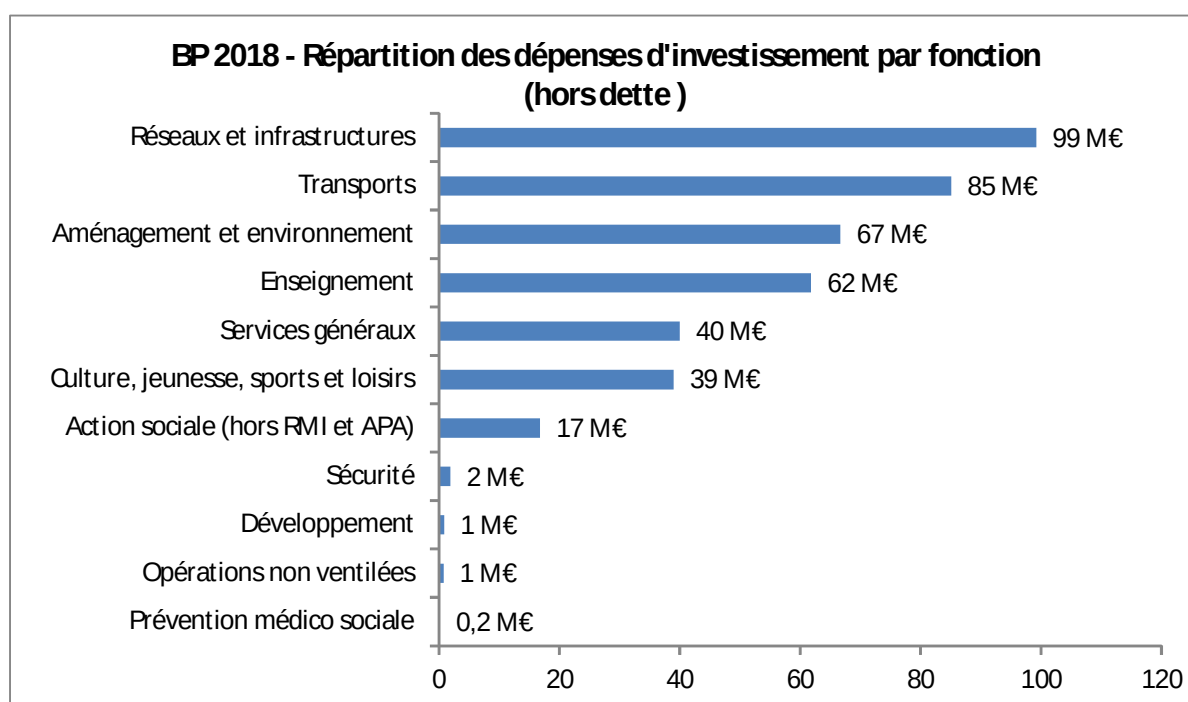
- o le projet de refonte du socle des infrastructures, débuté en 2016, se poursuivra en 2018 avec une remise à niveau des applications et la gestion maîtrisée du parc de licences ;
- o la construction d'un réseau THD pour le Département et ses sites distants, projet sur 3 ans, pour l'amélioration des débits réseaux et répondre aux nouveaux enjeux de dématérialisation ;
- o la poursuite du déploiement du projet de gestion de la relation citoyen (GRC) dans l'objectif d'offrir aux altoquébécois un guichet unique pour toutes les démarches auprès du Département.

III. UNE POLITIQUE D'INVESTISSEMENT VOLONTARISTE

Le Département maintiendra en 2018 un haut niveau d'investissement avec **412 M€** de dépenses prévues. Depuis 2009, ce sont ainsi plus de 3,5 Md€ qui ont été investis par le Département sur son territoire.

Notre politique d'investissement s'inscrit dans le cadre des quatre priorités destinées à répondre aux besoins générés par le dynamisme démographique des Hauts-de-Seine et à permettre le déploiement des projets structurants :

- o répondre aux besoins de mobilité croissante de nos concitoyens ;
- o soutenir la création de logements et les actions en faveur de la rénovation urbaine ;
- o développer une gestion dynamique du patrimoine immobilier ;
- o préserver nos ressources et nos espaces naturels sur l'ensemble du territoire.



A. Des équipements adaptés aux besoins de mobilité croissante des populations

1. Les infrastructures de transports

Le budget prévisionnel 2018 en matière de transports est en augmentation par rapport à l'année précédente, passant de **74 M€ à 104 M€**.

En matière d'aménagement de lignes de tramways, l'année 2018 sera marquée par l'achèvement des travaux relatifs au prolongement du T1 à Asnières-sur-Seine, l'engagement des premiers travaux préparatoires au prolongement du T1 à Colombes, la poursuite des travaux préparatoires du T10 entre Antony et Clamart mais aussi l'adoption des dossiers de schéma de principe et d'enquête publique relatifs au prolongement du T1 à Nanterre et à Rueil. Plus de **50 M€** de crédits de paiement sont prévus à cet effet.

Le Département participe également, de façon très importante à des opérations dont il n'assume pas la maîtrise d'ouvrage, pour l'essentiel en 2018 au prolongement des lignes de métro 4 à Bagneux et 14 à Saint-Ouen, et au prolongement du RER E vers l'Ouest (EOLE). **53 M€** de crédits de paiement sont inscrits à cet effet, conformément aux prévisions des maîtres d'ouvrage (RATP et SNCF).

Par ailleurs, le Département met tout en œuvre pour faciliter la réalisation des chantiers du réseau de métro automatique du Grand Paris Express, notamment en pilotant 8 des 15 comités de pôles organisés autour des futures gares, et en coordonnant les réflexions à mener pour minimiser l'impact des travaux sur la circulation automobile et les déplacements des habitants et des salariés.

2. Les infrastructures routières

Le budget d'investissement de la voirie pour 2018 a été établi en tenant compte de deux principaux objectifs : d'une part, poursuivre notre politique de grands projets de transformation de l'espace public, d'autre part, maintenir un haut niveau de qualité de gestion du patrimoine départemental.

Avec un budget de **72 M€** en 2018, le Département prolonge son effort en faveur de la requalification routière, de la sécurisation des routes et du maintien du patrimoine (éclairage public, infrastructures routières et ouvrages d'art). Dans le cadre de la mutualisation de l'entretien et de l'exploitation de la voirie, le Département pourra déléguer la maîtrise d'ouvrage de certaines opérations à l'EPI 78/92.

La poursuite des projets structurants se confirme :

- o 8 M€ pour les travaux d'aménagement de la RD 1 à Clichy et Levallois-Perret ;
- o 4 M€ sur la RD 906 à Clamart pour des travaux de requalification entre la route du pavé Blanc et le rond-point Petit Clamart ;
- o 2 M€ pour solder l'opération du demi-diffuseur de l'A86 au Plessis-Robinson ;
- o 3 M€ sur l'échangeur A86/A14 à Nanterre (participation à une opération menée par l'Etat) ;
- o 1 M€ pour l'aménagement de la RD 72 à Châtillon ;
- o 3,5 M€ pour la poursuite de la requalification de la RD 920 sud (section Antony) ;
- o 1,8 M€ pour les travaux d'aménagement de la RD 986 à Colombes (avenue de l'Agent Sarre)
- o 1,2 M€ sur le boulevard circulaire de La Défense, RD 993, transféré au Département par l'Etat à l'été 2017 (remise en état de l'éclairage public, de la voirie et de la signalisation lumineuse tricolore) ;
- o 1,2 M€ sur la RD 74 à Bourg-la-Reine (aménagement d'une piste cyclable).

Après avoir été validés dans le cadre des modifications intervenues sur le réseau des villes gestionnaires, **5 M€** seront destinés à l'éclairage public.

4 M€ sont consacrés au renouvellement des ouvrages d'art, au nombre de 477.

10 M€ sont consacrés au renouvellement des revêtements des chaussées et des trottoirs dont 9 M€ délégués à EPI et 1 M€ gérés directement par le Département (500 k€ pour l'assistance technique aux essais et contrôles relatifs aux travaux, et 500 k€ pour des interventions imprévues).

Il est également prévu de consacrer **2,5 M€** à la sécurité routière, avec en perspective un nouveau programme à lancer pour les années à venir jusqu'en 2020.

5 M€ sont prévus pour le versement des subventions aux communes dans le cadre de la municipalisation de voies.

A l'occasion du vote du BP 2018, les autorisations de programme (AP) suivantes sont proposées :

- o AP de 10 M€ pour les études et travaux de mise en accessibilité de la voirie départementale, dans le cadre d'une nouvelle programmation pluriannuelle (2018-2022) ;
- o AP de 1 M€ pour les études relatives aux transports ;
- o AP de 3,3 M€ pour l'aménagement du carrefour Paul Bert / Kleber sur la RD 106 à Colombes ;
- o AP de 2 M€ pour la contribution du Département à la réalisation d'une passerelle piétons-cycles à Nanterre, dans le cadre du prolongement du RER E.

B. L'habitat et la rénovation urbaine : une priorité forte du Département

Malgré le retrait de la délégation des aides à la pierre intervenu en 2013 et bien qu'il s'agisse d'une compétence facultative, le Département poursuit la mise en œuvre d'actions en matière de logement et de rénovation urbaine.

L'inscription de crédits de paiement à hauteur de **22,5 M€** est proposée à ce titre en 2018 dont 16,6 M€ en matière de logement social (y compris volet habitat de la rénovation urbaine), 1,3 M€ au titre de l'habitat privé et 4,6 M€ en matière de rénovation urbaine (sur la partie volet aménagement et équipement).

1. Le logement social

L'intervention du Département en matière de développement du parc de logement social repose sur une stratégie propre approuvée par notre Assemblée lors de sa réunion du 20 décembre 2013¹¹. Face à un parc de logement social réparti de manière hétérogène dans les Hauts-de-Seine, il a été choisi de faire reposer l'intervention du Département sur la base de critères permettant de promouvoir la mixité sociale.

En 2018, le Département va poursuivre sa politique du logement mise au service de l'équilibre des territoires en aidant en priorité la création de logements sociaux sur ceux soumis à des obligations de rattrapage en application de la loi SRU. Compte tenu des coûts fonciers, la contribution du Département est en effet souvent une condition indispensable pour assurer l'équilibre financier des opérations de logement social sur ces territoires.

¹¹ Rapport n°13.192.

En ce qui concerne le logement social étudiant, la politique départementale s'inscrit dans le cadre de la convention signée le 15 octobre 2013 notamment entre l'Etat et le Département. Cet accord prévoit la création de 4 200 logements sociaux pour étudiants sur la période 2013-2019. Au moment de la rédaction du présent rapport, un total de 2 976 logements sociaux pour étudiants est d'ores déjà livré, décidé (en cours de travaux ou lancement des travaux à court terme) et 1 542 supplémentaires sont en cours de montage ou envisagés sur un secteur repéré, soit un total prévisionnel de 4 518 logements.

Au regard de l'avancement des programmes et des projets connus, l'inscription de crédits de paiement à hauteur de 4,7 M€ est proposée en faveur de la création et de la réhabilitation de logements sociaux et étudiants.

2. Le partenariat avec Hauts-de-Seine Habitat pour l'amélioration de son parc de logement social

Depuis 2015, le Département accorde à Hauts-de-Seine Habitat, dont il est la collectivité de rattachement, une enveloppe annuelle de 10 M€ au titre de l'autorisation de programme relative à l'amélioration de son patrimoine. Cette enveloppe annuelle est décaissée sur plusieurs années en fonction de l'avancement des travaux.

Ainsi, des crédits de paiement ont été inscrits en 2018 à hauteur 7 M€ pour répondre aux appels de fonds qui interviendront sur l'année considérée.

3. La délégation des aides à la pierre relative au parc public et au parc privé de logements

Afin de poursuivre la prise en charge du paiement des opérations financées au cours de la délégation des aides à la pierre et conformément à la convention de clôture signée le 19 juillet 2013, il est proposé d'inscrire 3 M€ en 2018 afin de solder les dernières opérations en cette dernière année de validité de ladite convention. Ce montant est intégralement affecté aux crédits délégués par l'Etat pour le parc social. L'inscription de crédits délégués par l'Anah pour le parc privé n'a plus lieu d'être du fait de la caducité des décisions de financement des opérations.

4. L'adaptation des logements sociaux aux personnes handicapées

Il est proposé d'inscrire 250 k€ pour les aides à l'adaptation des logements sociaux aux personnes handicapées.

5. L'habitat privé

Il est également proposé 1,3 M€ pour les interventions départementales en faveur de l'habitat privé. Ces aides permettent d'accompagner les ménages modestes et intermédiaires qui doivent réaliser des travaux d'amélioration ou d'adaptation de leur logement.

6. L'intervention départementale en faveur de la rénovation urbaine

Le montant total de l'engagement du Département en matière de rénovation urbaine sur la période 2004-2021 s'élèvera à 290 M€.

Au titre de l'année 2018, l'intervention départementale nécessite l'inscription de crédits de paiement à hauteur de **6,3 M€**, dont :

- o 1,7 M€ au titre des actions en faveur du logement social (démolitions, reconstructions, réhabilitations et résidentialisations de logements sociaux). Ces crédits prévus au titre du volet habitat de la rénovation urbaine s'ajoutent aux dépenses dans le domaine du logement social d'un montant de 16,6 M€ soit un total de 18,3 M€ ;
- o 4,6 M€ au titre des aménagements et des équipements publics principalement réalisés par les Communes, dont :
 - 2,8 M€ en faveur des aménagements urbains,
 - 1,8 M€ en faveur des équipements publics et commerciaux.

La grande majorité des opérations relatives au premier programme de rénovation urbaine sont désormais livrées, notamment celles sous maîtrise d'ouvrage communale. Trente-sept opérations sont encore en cours de réalisation et trois restent à lancer pour la finalisation du programme à l'échelle départementale.

C. Les contrats de développement Département-Villes

La démarche de contractualisation avec les Communes se traduit également en matière d'investissement pour soutenir les projets d'équipement et d'aménagement communaux. Les projets soutenus portent par exemple sur la construction et la rénovation d'écoles et de gymnases, la réhabilitation de bâtiments historiques ou encore sur des opérations d'aménagement urbain.

Il est proposé de maintenir les autorisations de programme des contrats de développement de 2^e génération à hauteur de 136 M€. Cette enveloppe comprend les engagements des contrats déjà signés, des contrats restant à conclure avec les communes n'ayant pas encore adhéré au dispositif, ainsi que des contrats en cours de renouvellement.

Les crédits de paiement proposés en investissement pour l'exercice 2018 s'élèvent à **19,3 M€**, dont 17,3 M€ au titre des contrats de 2^e génération.

D. Une gestion dynamique du patrimoine immobilier

1. Les bâtiments scolaires

L'année 2018 sera une année charnière et décisive en matière de réhabilitation et d'amélioration du patrimoine bâti scolaire. Elle verra, en effet, l'avancement ou la conclusion de grands chantiers lancés au cours des années ultérieures et sera marquée par le lancement de nouvelles opérations majeures. Le maître mot qui guidera l'action du Département cette année est « performance » : performance des bâtiments sur le plan énergétique, dans le but de préserver notre environnement et nos ressources financières, et performance des bâtiments d'un point de vue fonctionnel, afin d'apporter aux collégiens et aux personnels enseignants un cadre d'étude et de travail propice à leur réussite.

Cette stratégie sera mise en œuvre grâce au déploiement d'une enveloppe de crédits de paiement de **42,4 M€**, principalement décomposée comme suit :

- o 1,6 M€ au titre de la performance énergétique des collèges et de la maîtrise des consommations des fluides. Une nouvelle impulsion sera donnée dès 2018 dans ces domaines avec le vote d'une autorisation de programme de 43 M€ dédiée à un nouveau contrat de performance énergétique centré sur les services et les systèmes pour 62 collèges, et dont l'attribution devrait avoir lieu cette année. Des études seront menées en parallèle sur le déploiement d'une 2^e vague de contrats intégrant davantage de travaux lourds sur le bâti qui conduiront à une amélioration sensible du patrimoine de 24 collèges ;
- o 1 M€ au titre des études et des procédures de dialogue compétitif d'opérations de réhabilitation importantes pour les collèges la Fontaine du Roy à Ville d'Avray, avec le vote d'une autorisation de programme de 25,6 M€ et Anne Frank à Antony, avec le vote d'une autorisation de programme de 30,7 M€.
- o 13,8 M€ au titre de la poursuite des travaux sur le collège Marcel Pagnol à Rueil-Malmaison (livraison prévue en 2019) ;
- o 4 M€ au titre des travaux de construction du collège la Paix à Issy-les-Moulineaux qui commenceront en 2018 (livraison prévue en 2020) ;
- o 0,36 M€ pour les études de faisabilité et de programmation de la reconstruction ou de la réhabilitation de plusieurs collèges : collèges du quartier Sorbonne Nouvelle à Asnières, H. Wallon à Malakoff, A. de Vigny à Courbevoie, P. Brossolette à Chatenay-Malabry, ou encore C-N. Ledoux au Plessis-Robinson.

Enfin, au-delà de ces opérations d'ampleur, le Département va consacrer comme chaque année, une part significative de son budget d'investissement (soit 18,5 M€ en 2018, dont 2,3 M€ au titre du PPP du Collège Pompidou à Courbevoie) à la maintenance et aux grosses réparations pour la pérennité du patrimoine bâti scolaire, à la sécurité des occupants (notamment au regard du risque terroriste), au respect de la réglementation (accessibilité), à la fourniture d'équipements et de mobiliers scolaires et enfin à l'adaptation aux nouveaux usages éducatifs.

2. Les autres infrastructures départementales

L'année 2018 verra l'achèvement de deux des projets phares et emblématiques de notre collectivité, d'une part, la fin de l'aménagement de l'immeuble Aréna, nouveau siège de notre Département à compter d'avril 2018, d'autre part, l'ouverture du nouveau Musée Albert Kahn, rénové et agrandi (8,9 M€ en 2018).

Ces deux projets majeurs, qui contribuent au rayonnement et à l'attractivité des Hauts-de-Seine, font partie d'une stratégie globale d'amélioration du patrimoine bâti, qui a pour but de rendre aux alto-séquanais un service public toujours plus performant et efficace, moins énergivore et moins coûteux.

Concernant les bâtiments administratifs centraux localisés à Nanterre, l'opération globale engagée depuis 2013 est quasiment finalisée. La livraison de l'ARENA, nouveau bâtiment dédié aux services départementaux centraux, a eu lieu le 2 octobre 2017. Conformément aux modalités de paiement prévues, le solde de 2 M€ correspondant aux levées de réserve sera versé en 2018. Les travaux spécifiques vont être réalisés au cours du premier trimestre 2018 pour un emménagement des services au début du deuxième trimestre 2018.

Cette stratégie englobe aussi la construction des nouveaux pôles sociaux sur les communes de Chatillon (2 M€ en 2018), de Villeneuve-la-Garenne (0,63 M€ en 2018) et de Bois-Colombes (0,21 M€ en 2018). Ces nouvelles antennes territoriales modernes visent à apporter proximité et efficacité pour les usagers mais aussi pour les agents, en regroupant en un même lieu l'ensemble des services sociaux départementaux, à l'image du pôle social Jules Verne ouvert à Châtenay-Malabry à l'été 2016.

Par ailleurs, après la Seine Musicale et le Musée Albert Kahn, la Vallée de la Culture verra bientôt la construction d'un nouvel équipement à vocation culturelle avec l'aménagement des archives départementales dans la caserne Sully à Saint-Cloud, acquise par le Département fin 2016. Les procédures de désignation des entreprises qui concevront puis réaliseront cet ouvrage seront engagées en 2018 (0,4 M€ de crédits à ce titre).

Au Domaine départemental de Sceaux, notre collectivité poursuivra les études préalables à la réhabilitation du Pavillon de Hanovre avec le lancement du concours de maîtrise d'œuvre en 2018 (0,23 M€ à ce titre), puis du Petit Château (0,15 M€ en 2018), dans le but de mettre en valeur ces sites à l'histoire riche et séculaire.

Pour les équipements sportifs, un nouveau schéma directeur sera lancé pour le Domaine départemental du Haras de Jardy couvrant la période 2018 à 2022, avec 3,06 M€ en 2018 dont, principalement, 1,5 M€ pour la mise aux normes électrique, le remplacement des réseaux d'eau potable et la réfection des allées du parc.

Le stade départemental du Pré Saint-Jean fera aussi l'objet d'une politique volontariste avec, entre autres, la réfection du terrain d'honneur et de la piste d'athlétisme (1,8 M€ en 2018).

Enfin, le Département a décidé de lancer un programme d'équipements aquatiques ambitieux au Parc nautique départemental de l'île de Monsieur (0,6 M€ pour les études de conception qui se poursuivront en 2018) et sur le site de la piscine actuelle de la Grenouillère à Antony (0,12 M€ HT pour les études en 2018). Ces équipements participeront à l'attractivité du territoire, répondant ainsi, à travers des infrastructures modernes et innovantes, à des enjeux éducatifs, sportifs, de loisirs et de détente, mais aussi d'aménagement et de développement du territoire.

3. Acquisition immobilières et foncières

Le Département met en œuvre une gestion active de son patrimoine immobilier. Les leviers d'une meilleure performance immobilière reposent sur un ensemble d'actions et de mesures destinées à améliorer les conditions d'accueil du public, à promouvoir un cadre de travail adapté et fonctionnel pour les agents du Département et à rationaliser l'usage des biens (rationalisation des implantations, maîtrise des charges de fonctionnement, optimisation des surfaces).

Le Département poursuit ses efforts de modernisation et de rationalisation de son patrimoine immobilier à travers une politique d'acquisition de bâtiments. En proposant des locaux mieux adaptés, l'immobilier est un vecteur d'amélioration du service public départemental et en particulier de l'accueil du public.

Des réflexions et des projets conduits sur le territoire de plusieurs communes pourraient se traduire à la fois par des acquisitions de bâtiments, des sorties de baux locatifs, des cessions et des aménagements de locaux. C'est le cas des projets actuellement étudiés, notamment sur les communes de Suresnes, d'Asnières-sur-Seine et d'Antony. Un montant de **3,7 M€** de crédits de paiement est inscrit pour 2018 pour des projets d'acquisition immobilière. En fonction des négociations et de l'aboutissement des opérations, des inscriptions budgétaires complémentaires pourraient être sollicitées ultérieurement.

Le secteur des Groues à Nanterre fait actuellement l'objet d'une opération d'aménagement dans le cadre d'une zone d'aménagement concerté (ZAC). Le programme de la ZAC prévoit la construction de 631 000 m² de surface de plancher à usage de logements, bureaux, commerces, locaux d'activité et d'équipements publics. Environ deux tiers de la ZAC des Groues sont composés de terrains à réaménager, qui doivent au préalable faire l'objet d'une acquisition. Il est prévu que le Département se porte acquéreur de terrains dès 2018 dans ce secteur afin d'accompagner la réalisation de l'opération. Une convention avec l'ÉPADESA, auquel l'Établissement public Paris La Défense se substituera au 1^{er} janvier 2018, sera soumise prochainement à votre approbation afin de formaliser cette intervention.

C'est dans ce cadre qu'il est proposé d'inscrire au budget primitif 2018 le montant de **16,1 M€** correspondant aux premières acquisitions foncières à effectuer.

4. Cession de biens départementaux

La politique de défaisance des biens inutiles à la mise en œuvre du service public départemental sera poursuivie, permettant d'envisager la signature de différents actes de vente en 2018 et dans les années à venir. Cette politique de défaisance contribue à augmenter les recettes d'investissement et à réduire à terme les coûts de fonctionnement du Département (impôts, assurances, entretien des bâtiments, surveillance et protection des biens contre les squats lorsque les bâtiments sont inoccupés). Le montant prévisionnel des cessions devrait se situer en 2018 à environ 28 M€.

Dans ce cadre, je précise qu'un travail est actuellement mené sur la mise en concurrence permettant de céder l'Hôtel du Département. La consultation devrait se concrétiser en 2018.

E. Une gestion durable de la biodiversité et des ressources du territoire

1. Le réseau d'assainissement et d'eaux pluviales

En matière de gestion des eaux pluviales et de protection contre les inondations, l'année 2018 sera notamment marquée par :

- o la fin des travaux de construction du bassin de stockage sous le stade Gabriel Voisin à Issy-les-Moulineaux ;
- o la poursuite des études concernant la construction d'un nouvel ouvrage de stockage afin de limiter les débordements, par temps de pluie, sur le bassin versant dit du Beauvallon à Antony.

Les travaux d'aménagement du T10 impactant les réseaux d'assainissement existants en sous-sol, le renforcement de ceux-ci est rendu nécessaire en amont de la réalisation des infrastructures de surface.

Les crédits de paiement inscrits pour le BP 2018, hors aménagement des berges, s'élèvent à **5,1 M€** :

- o 2,8 M€ pour la fin des travaux du bassin de stockage à Issy-les-Moulineaux ;
- o 0,2 M€ pour le démarrage des études du bassin de stockage à Antony ;
- o 1,7 k€ pour la réhabilitation des collecteurs d'eau pluviale impactés par le projet d'aménagement du T10 ;
- o 0,3 M€ au titre des études ;
- o 0,1 M€ pour finaliser l'aménagement de la station de Vaugirard à Issy-les-Moulineaux.

2. L'aménagement des berges

Le programme 2018 s'élève à **1,8 M€** de crédits de paiement, répartis principalement de la manière suivante :

- o 550 k€ pour les derniers travaux sur les berges et les espaces publics de la Vallée Rive Gauche (abords de l'ouvrage annexe du Grand Paris Express à Issy-les-Moulineaux, finalisation des travaux à Sèvres, mise en couleurs des poteaux d'amarrage des péniches et garantie de reprise des végétaux) ;
- o 15 k€ pour la défense contre les crues ;
- o 50 k€ pour clore l'opération Plaine Aval à Nanterre;
- o 100 k€ pour les études et début de travaux d'aménagement de la Pointe Amont de l'Île Saint-Germain ;
- o 170 k€ pour les études d'aménagement des berges de Courbevoie Aval (avec financement de la ville à hauteur de 30 % du montant de l'opération) ;
- o 350 k€ pour les études d'aménagement des berges à Asnières (nouvelle autorisation de programme).
- o 300 k€ pour les opérations urgentes de sécurisation des berges ;
- o 200 k€ pour la poursuite des études d'aménagement des berges.

3. Les aménagements paysagers

Par son action, le Département entend répondre à quatre objectifs principaux, pour un budget de **11,2 M€** en 2018 :

o La préservation du patrimoine départemental (6,9 M€) :

Les dépenses sont réparties sur l'ensemble des parcs et des espaces verts des établissements départementaux. Elles portent notamment sur la rénovation des allées, le remplacement des clôtures, la régénération des boisements, le remplacement du mobilier vétuste, l'adaptation des stations de pompage et des réseaux d'arrosage ou encore la mise aux normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

o La valorisation du patrimoine départemental (2,5 M€) :

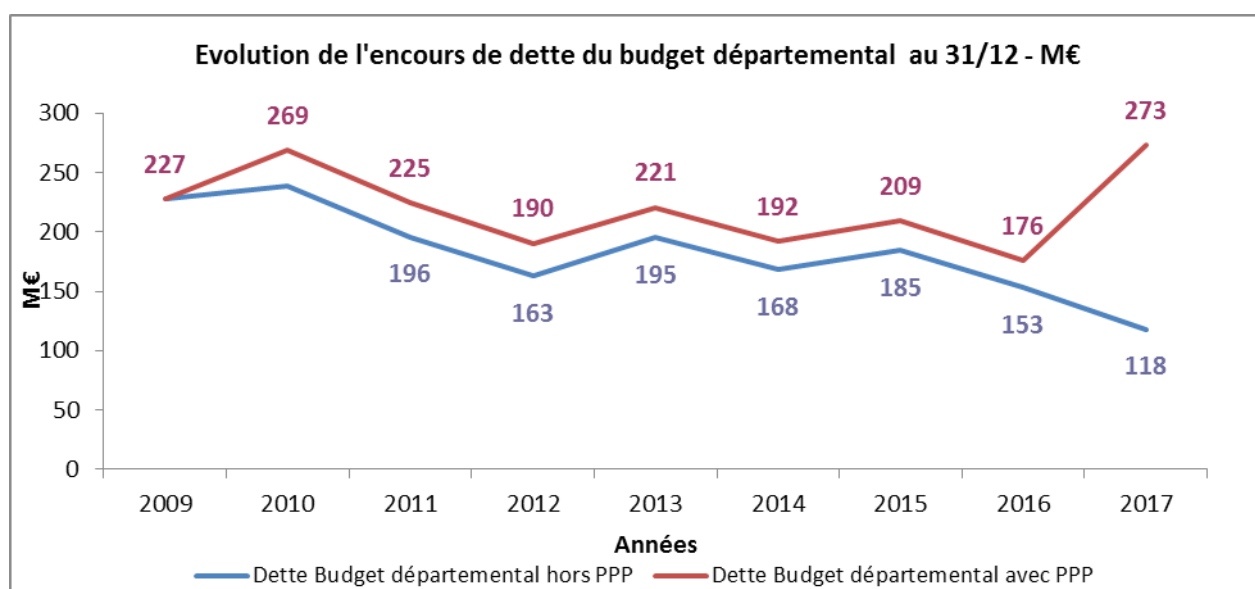
Il s'agit d'études et d'aménagements spécifiques dans des opérations de grande importance, telles que les études pour la restauration des cascades et des perrés du Grand Canal au Domaine de Sceaux, les études pour la réfection de l'étanchéité et des abords de l'étang du secteur des Hautes-Bornes au parc des Chanteraines, le réaménagement de la plaine de Châtenay au Domaine de Sceaux, le réaménagement de la plaine sud de l'Arboretum du Domaine de la Vallée-aux-Loups ou encore la requalification paysagère du parc du Chemin de l'Île.

- o **La régénération des arbres des routes départementales (1,4 M€) :**
Les travaux porteront sur le remplacement complet de certains alignements, le remplacement ponctuel d'arbres dépérissants sur les voies départementales, la mise à jour des états phytosanitaires permettant la connaissance du patrimoine et une programmation rationnelle des opérations de régénération.
- o **La poursuite de la réalisation de promenades piétonnes et cyclistes (0,4 M€) :**
En 2018, dans le cadre du Schéma départemental des parcours buissonniers et du Plan Départemental d'Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR), il est programmé de poursuivre les travaux de la liaison verte de Bois-Colombes et les études sur le prolongement de la liaison verte des Louvresses à Gennevilliers.

IV. L'EQUILIBRE DU PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2018

A. La gestion de la dette

L'encours de dette directe du budget départemental devrait s'élever à 118 M€ au 31 décembre 2017, correspondant à un désendettement de 35 M€ sur un an (120 M€ depuis 2010).



Ainsi, le Département des Hauts-de-Seine confirme sa place de département le moins endetté d'Ile-de-France, alors qu'en parallèle, il est celui qui investit le plus.

Constituée à 71,7 % de taux fixes, la dette départementale est d'une durée de vie résiduelle de seulement 4 ans et 11 mois, contre 13,2 en moyenne¹². Le taux moyen pondéré de la dette ressort à 3,62 % après swaps.

En incluant les contrats de partenariat public privé (PPP) du collège Pompidou à Courbevoie (2010) et de la Seine Musicale (janvier 2017), la dette propre consolidée du Département s'élèvera au 31 décembre 2017 à **273 M€**, classée à près de 88% en A1 d'après la Charte Gissler. En dépit de cette forte hausse, les Hauts-de-Seine demeureront le 5^e département le moins endetté de France (données en €/hab).

En 2018, la politique de gestion de la dette, qualifiée de prudente et efficace par l'agence Standard & Poor's,¹³ continuera de privilégier une structure saine et sécurisée de l'encours. De manière générale, le Département s'efforcera de mobiliser ses emprunts au plus près des besoins effectifs de financement des investissements.

¹² Observatoire Finance active 2017 construit au 31 décembre 2016 sur un panel de 69 départements, représentant un encours de dette total de 24,5 milliards d'euros.

¹³ Communiqué de presse - novembre 2017.

A ce titre, le Département dispose toujours d'une enveloppe maximale de 145 M€ auprès de la Banque Européenne d'Investissement (BEI), à consolider jusqu'en novembre 2018 sur taux fixe ou taux variable simple. Les cotations communiquées par la BEI faisaient état de marges particulièrement compétitives (0,33 %).

Au cours de l'année 2018, le Département pourrait récupérer la dette du syndicat de l'île de Monsieur à la suite de sa dissolution. Le capital restant dû fin 2018 serait de 26,8 M€. Au 31 décembre 2017, la dette était composée à 74 % de contrats classés 1A dans la Charte Gissler.

Enfin, le Département dispose d'un encours de 33,3 M€, classé 4E dans la charte Gissler, auprès de la Société Générale, d'une durée résiduelle de 8 ans. En dépit de la volatilité des marchés financiers à la suite du référendum sur le Brexit, les anticipations de taux ne prévoient pas de payer le taux dégradé sur les prochaines échéances. Les premières ont d'ailleurs été payées sur le taux bonifié de 2,86 %. Une vigilance accrue est apportée à cet encours dans la perspective d'une éventuelle sécurisation du montant des frais financiers qui en découleraient.

B. Une charge d'amortissement du patrimoine départemental en hausse

L'amortissement du patrimoine départemental permet non seulement de constater comptablement la dépréciation de sa valeur mais participe également au renouvellement de celui-ci en alimentant l'autofinancement par le biais d'une recette d'investissement.

L'amortissement du patrimoine immobilisé départemental devrait atteindre **243,6 M€** en 2018, en hausse de 4 % par rapport à 2017. Cette évolution est principalement due à l'amortissement des matériels informatiques, de bureaux et des mobiliers dont l'acquisition est programmée en 2017 :

- o d'une part, la reprise de la quote-part des amortissements des subventions reçues par le Département, qui s'élèvera à **19,7 M€** en 2018, en légère hausse par rapport à 2017 ;
- o d'autre part, la neutralisation des amortissements portant sur les collèges et les bâtiments administratifs et, depuis 2016, sur les subventions versées. En 2018, les neutralisations d'amortissements devraient atteindre **193 M€** (contre 190 M€ au BP 2017 et 94 M€ au BP 2016).

Au final, le coût net des amortissements pesant sur la section de fonctionnement atteindrait 31 M€ en 2017, soit près de 6 M€ de plus qu'au BP 2017.

C. L'équilibre du budget primitif

Le virement à la section d'investissement, c'est-à-dire le solde de la section de fonctionnement après prise en compte des dotations aux amortissements, s'établirait à **86 M€**, soit +3 M€ par rapport à 2017.

L'autorisation d'emprunt pour 2017 s'élèverait à **239 M€** contre une prévision au BP 2017 de l'ordre de 297 M€.

*

**

Par le présent projet de budget primitif 2018, qui atteint près de 3 Md€ (+1,8 %), il vous est proposé d'approuver une politique ambitieuse portant à 1 485 M€¹⁴ les dépenses de la section de fonctionnement et à 412 M€ les dépenses de la section d'investissement.

Les orientations de politique budgétaire pour 2018 visent prioritairement à dégager les marges de manœuvre nécessaires au financement de notre politique de solidarité, qui demeure la priorité du Département et son premier poste de dépenses.

Ce projet de budget 2018 préserve enfin les services offerts à nos concitoyens, sans accroître la pression fiscale, au travers de choix politiques responsables.

Grâce à la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement et à un endettement limité, notre Département assurera le financement de ses investissements et préservera ses équilibres financiers futurs.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

Signé

Patrick Devedjian

¹⁴ hors THD et provisions + impact paiement différentiel